



Fiche Signalétique

1. PRODUIT CHIMIQUE ET FOURNISSEUR

Identificateur du produit

Produit ID

483.030H101.076

Nom du produit:

300-H101 HP BLACK

Usage du produit

Peinture

Date de préparation de la FS

18/févr./2015

Date de révision:

18/févr./2015

Numéro d'identification ONU :

CONCOM

Classification WHMIS:

D2A Matière très toxique D2B Matière toxique B2 Flamable liquide Aérosols inflammables B5

Identification de la Compagnie

The Valspar Corporation

1000 Lake Road

Medina, OH 44256

Numéro du Téléphone

1-330-725-4511

Numéro du Téléphone d'urgence 1-888-345-5732

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

IDENTIFICATION DES DANGERS

Inhalation

Ingestion

Absorption par la peau

Contact avec les yeux:

- Irritation grave des yeux
- Risque de lésions oculaires graves.

Contact avec la peau:

- Provoque une irritation de la peau.
- Causera le dégraissage de peau.
- Dermatite
- Nocif en cas d'absorption par la peau.
- Peut être absorbé par la peau.

Ingestion:

- Irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac.
- Risque d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.

Inhalation:

- Provoque une irritation du système respiratoire.
- Nocif par inhalation.
- Asphyxie

Autres effets aigus sur la santé:

- Peut provoquer des gelures
- Le mauvais usage intentionnel par concentration et inhalation délibérées du contenu peut être nocif ou fatal.

Effets sur les organes cibles et autres effets sur la santé:

- Provoque des maux de tête, de la somnolence ou d'autres lésions du système nerveux central.
- Arythmie cardiaque
- Des lésions hépatiques peuvent se produire.
- Des lésions rénales peuvent se produire.
- Perte de l'audition
- Troubles hématiques
- Risque de lésions graves des poumons (par inhalation).

Ce produit contient des ingrédients qui peuvent contribuer aux effets chroniques potentiels suivants:

- Avis : Des rapports associent la surexposition répétée et prolongée en milieu de travail à des solvants avec une lésion permanente au cerveau et au système nerveux. Le mauvais usage intentionnel par concentration et inhalation délibérées du contenu peut être nocif ou fatal.

Tératogénicité:

- Contient une matière qui peut causer des effets reproductifs indésirables.
- Peut causer des malformations congénitales.

Cancérogénicité:

- Danger possible de cancer. Contient ingrédients lesquels peuvent causer le cancer selon données animales.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Ingrédient CAS #	% en poids	Nom Chimique	Numéro CAS
DIMETHYL KETONE- EXEMPT SOLVENT 67-64-1	30 - 35	Acetone	67-64-1
PROPANE 74-98-6	15 - 20	Propane	74-98-6
ISOBUTYL ACETATE 110-19-0	10 - 15	Isobutyl acetate	110-19-0
BUTANE 106-97-8	10 - 15	Butane	106-97-8
SOLVANT NAPHTHA ALIPHATIQUE LÉGER (PÉTROLE) 64742-89-8	5 - 10	SOLVENT NAPHTHA, PETROLEUM, LIGHT ALIPH	64742-89-8
ACETIC ACID ESTER 88230-35-7	1 - 5	Hexanol, acetate, branched and linear	88230-35-7
N-BUTYL ALCOHOL 71-36-3	1 - 5	n-Butyl alcohol	71-36-3

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

C.I. PIGMENT BLACK 26 68186-94-7	1 - 5	C.I. Pigment Black 26	68186-94-7
XYLENE 1330-20-7	1 - 5	Xylenes (o-, m-, p-isomers)	1330-20-7
C.I. PIGMENT BLACK 7 1333-86-4	1 - 1	Carbon black	1333-86-4
ETHYLBENZENE 100-41-4	1 - 1	Ethyl benzene	100-41-4

Si cette section est vierge, ce produit ne contient aucune substance dangereuse selon les directives de l'Administration du SIMDUT.

La classification de ce produit est conforme aux critères de danger des Réglements sur les produits contrôlés (RPC) et la FS contient tous les renseignements exigés par les RPC.

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux:

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes si cela est aisément faisable. Si un recours médical n'est pas immédiatement disponible, rincer les yeux pendant 15 minutes de plus. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Contact avec la peau:

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas de contact avec le peau, rincer immédiatement le peau avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.

Ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Donner un ou deux verres d'eau. Ne doit cependant induire des vomissements à l'instruction du personnel médical. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas de vomissements, garder la tête plus bas que les hanches afin de prévenir l'aspiration dans les poumons. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos et sous observation. Faire immédiatement appel à une assistance médicale. En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais, si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle, de préférence la réanimation bouche à bouche. Si la victime respire difficile En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais, si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle, de préférence la réanimation bouche à bouche. Si la victime respire difficile Ne pas réanimer la victime par le bouche-à-bouche. Pour protéger le secouriste, utiliser un sac "air-viva" ou "oxy-viva" ou un masque de réanimation muni d'une valve anti-retour. Réanimer la personne dans une pièce bien ventilée.

Conditions médicales aggravées par exposition

Toutes les maladies respiratoires ou cutanées.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair (Fahrenheit):	-31
Point d'éclair (Celsius):	-35
Seuil minimal d'inflammabilité (% en volume)	1
Seuil maximal d'inflammabilité (% en volume)	13
Température d'auto-inflammation:	indéterminé
Sensibilité au chocs	non
Sensibilité aux décharges électrostatiques.	Sujet aux risques de décharge statique. Veuillez voir la liaison et l'information de fondre dans la section 7.
Produits de combustion dangereux:	Voir section 10.

Feu Peu commun et Dangers(Hasards) d'Explosion

Aucun à notre connaissance.

AGENTS D'EXTINCTION:

Dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse et/ou brouillard d'eau.

Procédures de Lutte anti-incendie:

Les pompiers devraient être équipés de l'appareil respiratoire indépendant et produire le mécanisme. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures a prendre en cas de deversement ou de fuite:

Ventiler la zone. Éviter l'exposition aux poussières ou aux vapeurs. Utiliser un appareil respiratoire autonome ou un masque à air en cas de gros déversements dans un endroit exigü. Essuyez, grattez ou absorbez dans un matériel inerte et mettez dans un conteneur pour la disposition. Voir la section 7, "Manipulation et Stockage", pour le conteneur approprié et des procédures de stockage. Enlever toute source d'inflammation. Enlever avec un absorbant inerte. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter le contact avec les yeux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Precautions a prendre lors de la manutention et de l'entreposage:

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.- Ne pas fumer. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas entreposer au-dessus de 120 oF (49 oC). D'après le point d'éclair et la tension de vapeur, fournir un entreposage adéquat, conforme au règlement OSHA 1910.106 et au règlement 851 OH&S (Ontario) section 22. Les contenants vides risquent de renfermer des résidus du produit, y compris des vapeurs inflammables ou explosives. Ne pas percer, couper ou souder sur les contenants ou à proximité de ceux-ci. Observer toutes les étiquettes d'avertissement jusqu'à ce que le contenant ait été nettoyé commercialement ou remis à neuf. Si le produit est employé près ou au-dessus du point d'inflammabilité, un risque d'allumage peut être présent. Les activités, les utilisations, ou les opérations qui libèrent la vapeur (telle que le mélange ou librement la chute des liquides) peuvent également présenter un risque d'allumage. Veuillez assurer les récipients et l'autre équipement relié ensemble sont correctement collés et à tout moment fondus.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle

Protection du visage et des yeux:

Porter des lunettes anti-éclaboussures avec des écrans anti-éclaboussures ou un écran facial. Ne pas porter de lentilles cornéennes lorsqu'on travaille avec des produits chimiques, parce que les lentilles cornéennes risquent d'aggraver une lésion oculaire en cas d'exposition.

Protection de la peau:

Appropriez des gants résistants chimiques devrait être porté, comme nitrile ou néoprène.

AUTRE équipement DE PROTECTION:

Empêcher le contact de peau portent des vêtements protecteurs couvrant tous les secteurs exposés. S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près des postes de travail.

Protection respiratoire:

Si l'exposition ne peut pas être commandée au-dessous des limites applicables d'exposition, employez le respirateur approuvé par NIOSH approprié tel qu'un respirateur d'épuration d'air avec la cartouche de vapeur organique avec le filtre de dust/mist. Consultez la littérature du fabricant de respirateur pour s'assurer que le respirateur assurera à protection proportionnée. Lisez et suivez les instructions de tout le fabricant de respirateur.

Ventilation

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Les fours utilisés pour la réticulation devraient comporter une arrivée d'air frais pour éviter l'accumulation de vapeurs et la possibilité de création de mélange explosif. Utiliser le matériel anti-déflagrant électrique, d'aération et d'éclairage, où le produit est employé dans un secteur classifié dangereux

Directives au sujet de l'exposition

OSHA PEL

Nom Ingrédient CAS #	% en poids	TWA (final)	Valeurs plafond (finales)	Désignations cutanées
DIMETHYL KETONE- EXEMPT SOLVENT 67-64-1	30 - 35	1000 ppm TWA 2400 mg/m ³ TWA		
PROPANE 74-98-6	15 - 20	1000 ppm TWA 1800 mg/m ³ TWA		
ISOBUTYL ACETATE 110-19-0	10 - 15	150 ppm TWA 700 mg/m ³ TWA		
N-BUTYL ALCOHOL 71-36-3	1 - 5	100 ppm TWA 300 mg/m ³ TWA		
C.I. PIGMENT BLACK 26 68186-94-7	1 - 5		= 5 mg/m ³ Ceiling Mn	
XYLENE 1330-20-7	1 - 5	100 ppm TWA 435 mg/m ³ TWA		
C.I. PIGMENT BLACK 7 1333-86-4	.1 - 1	3.5 mg/m ³ TWA		
ETHYLBENZENE 100-41-4	.1 - 1	100 ppm TWA 435 mg/m ³ TWA		

ACGIH TLV

Nom Ingrédient CAS #	% en poids	TWA	STEL	Valeurs plafond	Désignations cutanées
DIMETHYL KETONE- EXEMPT SOLVENT 67-64-1	30 - 35	500 ppm TWA	750 ppm STEL		
PROPANE 74-98-6	15 - 20	1000 ppm TWA Aliphatic hydrocarbon gases: Alkane C1-C4			
ISOBUTYL ACETATE 110-19-0	10 - 15	150 ppm TWA			
BUTANE 106-97-8	10 - 15	1000 ppm TWA Aliphatic hydrocarbon gases: Alkane C1-C4			
N-BUTYL ALCOHOL 71-36-3	1 - 5	20 ppm TWA			
C.I. PIGMENT BLACK 26 68186-94-7	1 - 5	0.2 mg/m ³ TWA Mn			
XYLENE 1330-20-7	1 - 5	100 ppm TWA	150 ppm STEL		
C.I. PIGMENT BLACK 7 1333-86-4	.1 - 1	3.5 mg/m ³ TWA			
ETHYLBENZENE 100-41-4	.1 - 1	100 ppm TWA	125 ppm STEL		

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Odeur	Normale pour ce genre de produit.
État de la matière:	aérosol
pH:	Sans objet
Pression vapeur:	NOT DETERMINEDmmHg @68°F (20°C)
Densité vapeur (air=1)	5.0
Point d'ébullition:	-44°F (-42°C)
Solubilité dans l'eau	indéterminé
Coefficient de distribution d'eau/huile :	indéterminé
Densité (Livres par gallon É-U)	6.05
Densité relative (l'eau=1)	.73
Vitesse d'évaporation (Acétate de butyle=1)	5.6
Point d'éclair (Fahrenheit):	-31
Point d'éclair (Celsius):	-35
Seuil minimal d'inflammabilité (% en volume)	1
Seuil maximal d'inflammabilité (% en volume)	13
Température d'auto-inflammation:	indéterminé

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter:	Chaleur.
Incompatibilité	Oxydants forts
Polymerisation dangereuse	Aucun prévu
Produits de décomposition dangereux:	Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Sensibilité aux décharges électrostatiques.

Sujet aux risques de décharge statique. Veuillez voir la liaison et l'information de fondre dans la section 7.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Nom Ingrédient CAS #	% en poids	NIOSH - DL50 et CL50 sélectionnées
DIMETHYL KETONE- EXEMPT SOLVENT 67-64-1	30 - 35	= 5800 mg/kg Oral LD50 Rat
PROPANE 74-98-6	15 - 20	= 658 mg/L Inhalation LC50 Rat 4 h
ISOBUTYL ACETATE 110-19-0	10 - 15	= 13400 mg/kg Oral LD50 Rat > 5000 mg/kg Dermal LD50 Rabbit
BUTANE 106-97-8	10 - 15	= 658 mg/L Inhalation LC50 Rat 4 h
SOLVANT NAPHTA ALIPHATIQUE LÉGER (PÉTROLE) 64742-89-8	5 - 10	= 3000 mg/kg Dermal LD50 Rabbit = 5000 mg/kg Oral LD50 Mouse
N-BUTYL ALCOHOL 71-36-3	1 - 5	= 3400 mg/kg Dermal LD50 Rabbit = 790 mg/kg Oral LD50 Rat = 8000 ppm Inhalation LC50 Rat 4 h > 17.7 mg/L Inhalation LC50 Rat 4 h

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

XYLENE 1330-20-7	1 - 5	= 4300 mg/kg Oral LD50 Rat = 47635 mg/L Inhalation LC50 Rat 4 h = 5000 ppm Inhalation LC50 Rat 4 h > 1700 mg/kg Dermal LD50 Rabbit
C.I. PIGMENT BLACK 7 1333-86-4	.1 - 1	> 15400 mg/kg Oral LD50 Rat > 3 g/kg Dermal LD50 Rabbit
ETHYLBENZENE 100-41-4	.1 - 1	= 15354 mg/kg Dermal LD50 Rabbit = 17.2 mg/L Inhalation LC50 Rat 4 h = 3500 mg/kg Oral LD50 Rat

Mutagenicité/Tératogénicité/Cancérogénicité:

Contient une matière qui peut causer des effets reproductifs indésirables. Peut causer des malformations congénitales.

Danger possible de cancer. Contient ingrédients lesquels peuvent causer le cancer selon données animales.

Contient de l'éthylbenzène, un produit qui est classé comme cancérogène pour les animaux (non pertinent pour les personnes) par le NTP. Le CIRC classe l'éthylbenzène comme un cancérogène probable pour les personnes (2b) parce que la preuve de cancérogénicité chez les animaux de laboratoire est suffisante, mais elle est inadéquate pour les personnes. Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC/IARC) a classé le noir de carbone comme cancérogène possible pour l'être humain (Groupe 2B).

Nom Ingrédient CAS #	% en poids	Prop. 65 de la Californie - reproduction femelle	California Prop 65 - Carcinogen
ETHYLBENZENE 100-41-4	.1 - 1		Listed. initial date 6/11/04 - carcinogen

Nom Ingrédient CAS #	% en poids	CIRC Groupe 1 - Preuve humaine	CIRC Groupe 2A - Données humaines limitées	CIRC Groupe 2b - Données animales suffisantes
C.I. PIGMENT BLACK 7 1333-86-4	.1 - 1			Monograph 65 [1996]
ETHYLBENZENE 100-41-4	.1 - 1			Monograph 77 [2000]

Nom Ingrédient CAS #	% en poids	Cancérogènes de sélection OSHA	Cancérogènes de sélection OSHA possibles	Produits cancérogènes selon l'ACGIH.
C.I. PIGMENT BLACK 7 1333-86-4	.1 - 1	Present		
ETHYLBENZENE 100-41-4	.1 - 1	Present		A3 Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans

12. LES DONNEES ECOLOGIQUES

Pas d'informations écologiques disponibles.

13. CONSIDÉRATION POUR LA DISPOSITION

Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets dangereux conformément aux réglementations municipale, provinciale et fédérale.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport des Marchandises dangereuses au Canada

Numéro d'identification ONU :

CONCOM

Nom d'expédition:

CONSUMER COMMODITY ORM-D [Paint]

Les exceptions de TMD Langage Clair :

Pour les marchandises dangereuses, le fournisseur peut appliquer l'une des exceptions suivantes (TMD de référence): Quantité limitée / bien de consommation (1.17), n'entretennent pas la combustion, etc. (2.18), une matière visqueuse (2.19), Liquides inflammables : Exemption d'ordre général (1.33), ou US DOT Réciprocité (9.1, .3 & .4). S'il vous plaît consulter les règlements actuels TMD avant de l'appliquer une ou plusieurs ces exceptions pour les expéditions suivantes.

Association du transport aérien international (IATA) :

No ONU/ID:

UN1950

Nom d'expédition:

AEROSOLS, FLAMMABLE

Classement des dangers:

2.1

Organisation maritime internationale (IMO):

No ONU/ID:

UN1950

Nom d'expédition:

AEROSOLS, FLAMMABLE

Classement des dangers:

2.1

Polluant marin

non

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX - Inventaires des produits chimiques

La liste intérieure des substances (LIS) canadienne.

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne.

Répertoire TSCA des Etats-Unis

Tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences du répertoire des substances chimiques TSCA des États-Unis.

Inventaire du Canada National Pollutant Release :

Nom Ingrédient CAS #	% en poids	PRODUITS CHIMIQUES DE L'INRP - CANADA :
DIMETHYL KETONE- EXEMPT SOLVENT 67-64-1	30 - 35	Part 4 Substance
PROPANE 74-98-6	15 - 20	Part 5 Substance
ISOBUTYL ACETATE 110-19-0	10 - 15	Part 4 Substance
BUTANE 106-97-8	10 - 15	Part 4 Substance
SOLVANT NAPHTA ALIPHATIQUE LÉGER (PÉTROLE) 64742-89-8	5 - 10	Part 5 Substance
N-BUTYL ALCOHOL 71-36-3	1 - 5	Part 1, Group 1 Substance

Nom Ingrédient CAS #	% en poids	PRODUITS CHIMIQUES DE L'INRP - CANADA :
C.I. PIGMENT BLACK 26 68186-94-7	1 - 5	Part 1, Group 1 Substance
XYLENE 1330-20-7	1 - 5	Part 1, Group 1 Substance Part 5 Substance Part 1, Group 1 Substance
ETHYLBENZENE 100-41-4	.1 - 1	Part 1, Group 1 Substance

16. AUTRES INFORMATIONS

Codes SIMD

Santé	2*
Inflammabilité:	4
Réactivité :	1
EPI :	X - Se reporter à la section 8 relative à l'équipement de protection personnelle.

Abréviations :

OSHA - Occupational Safety and Health Administration, IARC - International Agency for Research on Cancer, NIOSH - National Institute of Occupational Safety and Health, NTP - National Toxicology Program, ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists, SCAQMD - South Coast Air Quality Management District, TSCA - Toxic Substance Chemical Administration, IATA - International Air Transport Association, IMO - International Maritime Organisations : DOT - Department of Transportation, SO - Sans objet, N/E - Non établi, N/D - Non disponible, QD - Quantité à déclarer, PD - Poids, MG/m³ - Milligramme par mètre cube, G/L - Gramme par litre, MM - Millimètre, MPPPC - Million de particules par pied cube, PPM - Partie par billion, PPT - Partie par billion, CFT/PM - Creuset fermé Tag/Pensky-Martens, PB - Plomb, PEL - Limite d'exposition permmissible, TWA - Moyenne pondérée dans le temps, STEL - Limite d'exposition à court terme.

Clause de non-responsabilité:

Les données dans le présent relevé correspondent à des valeurs caractéristiques. Étant donné que les variables d'application sont un facteur important en ce qui a trait à la performance du produit, les renseignements dans la présente doivent être utilisés à titre de guide seulement. Valspar n'assume aucune responsabilité ni aucune obligation relativement aux informations fournies. SAUF SI VALSPAR LE STIPULE AUTREMENT PAR ÉCRIT, CELLE-CI N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET DÉCLINE TOUTE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE POUR UN USAGE PARTICULIER. VALSPAR SE DÉGAGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ RELATIVEMENT À LA CONTREFAÇON DE BREVET. VALSPAR NE SERA PAS TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES DÉTERMINÉS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS. Votre seul recours en cas de malfaçon est le remplacement du produit défectueux ou le remboursement de son prix d'achat, selon notre choix.

Renseignements sur la préparation :

Préparé par:	Service des affaires réglementaires
Date d'impression:	18/févr./2015
Date de révision:	18/févr./2015

Renseignements techniques :

The Valspar Corporation
1000 Lake Road
Medina, OH 44256
Numéro du Téléphone 1-330-725-4511

Numéro du Téléphone d'urgence 1-888-345-5732